

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A Document Graphique de Zonage

Planche Ouest

Plan portant sur le règlement graphique de zonage à lire avec le plan 4A bis plan de végétalisation – coefficient de biotope par surface.



Agence de MONTAUBAN  
40 Impasse de Bauri  
Avenue C. BOURN  
82033 MONTAUBAN Cedex  
Tel 05 63 44 44 22

Agence de GRENADE  
1281 Rue des Pêcheurs - BP 3  
31330 GRENADE/GARÇONNE  
Tel 05 61 82 60 76

Echelle 1/5000  
Dossier n°150245

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2019»

Liste des Emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Description	Surface
01	Commune	Création d'un chemin piéton le long de la RD68 et du chemin de Brazeil (Aygotlongue)	2235
02	Commune	Aménagement de la RD 68a	2818
03	Commune	Aménagement du carrefour RD 62 x VC 1 (chemin d'Esquaire)	2909
04	Commune	Aménagement du carrefour ch Bellevue x RD 68	445
05	Commune	Aménagement du carrefour RD 632 x chemin Marial	183
06	Commune	Elargissement du chemin de Cartegralle (n=4m)	1005
07	Commune	Elargissement du chemin du Tranquille (en limite de Seysses) (n=2m)	2016
08	Commune	Chemin piétonnier (ancienne voie ferrée et prolongement) (n=4m)	3571
09	Commune	Création d'un chemin piétonnier à traverser entre la voie communale de Las Fouas et la RD 62(n=5m) au jardin des 13 vents	1275
10	Commune	Chemin des quatre vents, élargissement compris (n=5m)	1422
11	Commune	"Cartegralle" -ruisseau du Rouvoat- chemin piétonnier	611
12	Commune	Création d'un chemin piétonnier entre Ch Belayre et Ch de Cartelauze	588
13	Commune	Chemin piétonnier au lieu-dit Flambant (entre le chemin du Vigné et le chemin de la Flambant) (n=3m)	1186
14	Commune	Chemin piétonnier le long de la RD 62a et du chemin d'Esquaire (n=3m)	7967
15	Commune	Chemin piétonnier quartier "Les Bouabines" (n=4m)	1940
16	Commune	Equipements sportifs au lieu-dit "Les Bouabines"	26390
17	Commune	Aménagement de carrefour RD632/Avenue 19 Mars	348
18	Commune	Aménagement du carrefour RD 632 x avenue du 11 novembre 1918	70
19	Commune	Plaine de "la Martinière" - chemin piéton	6395
20	Commune	Aménagement et élargissement du chemin de Marial (n=3m)	1681
21	Commune	Classement du lotissement des Acacias par le réseau d'assainissement collectif	248
22	Commune	Floas - passage canalisation assainissement (lotissement les Acacias)	195
23	Commune	Floas - fossés (parcelle BE39) lotissement les Acacias	500
24	Commune	Elargissement du chemin Marial	1402
25	Commune	Elargissement du chemin de Cartegralle	1390
26	Commune	Création d'une voie de descentement entre le ch des Bouabines et l'ER19	466
27	Commune	Mise en place d'une conduite liée à la station d'épuration	3414
28	Commune	Création d'une piste cyclable le long de la RD632 d'une largeur de 3m	1156
29	Commune	Aménagement d'un bassin de rétention (parcelle BR11)	4775
30	Commune	Elargissement de la voirie et aménagement du carrefour RD632/ rue du 11 Novembre 1918	313
31	Commune	Création de voie impasse des Chênes	1180
32	Commune	Création de deux amorces de voie au lieu-dit Marceri	2167

Liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme

N°	Référence cadastrale	Localisation
01	AX0015	PIECES DE LA RIVIERE
02	AX0015	PIECES DE LA RIVIERE
03	AX0034	LE PRÉSIDENT

Liste des éléments du patrimoine à préserver selon l'article L151-19 du code de l'urbanisme

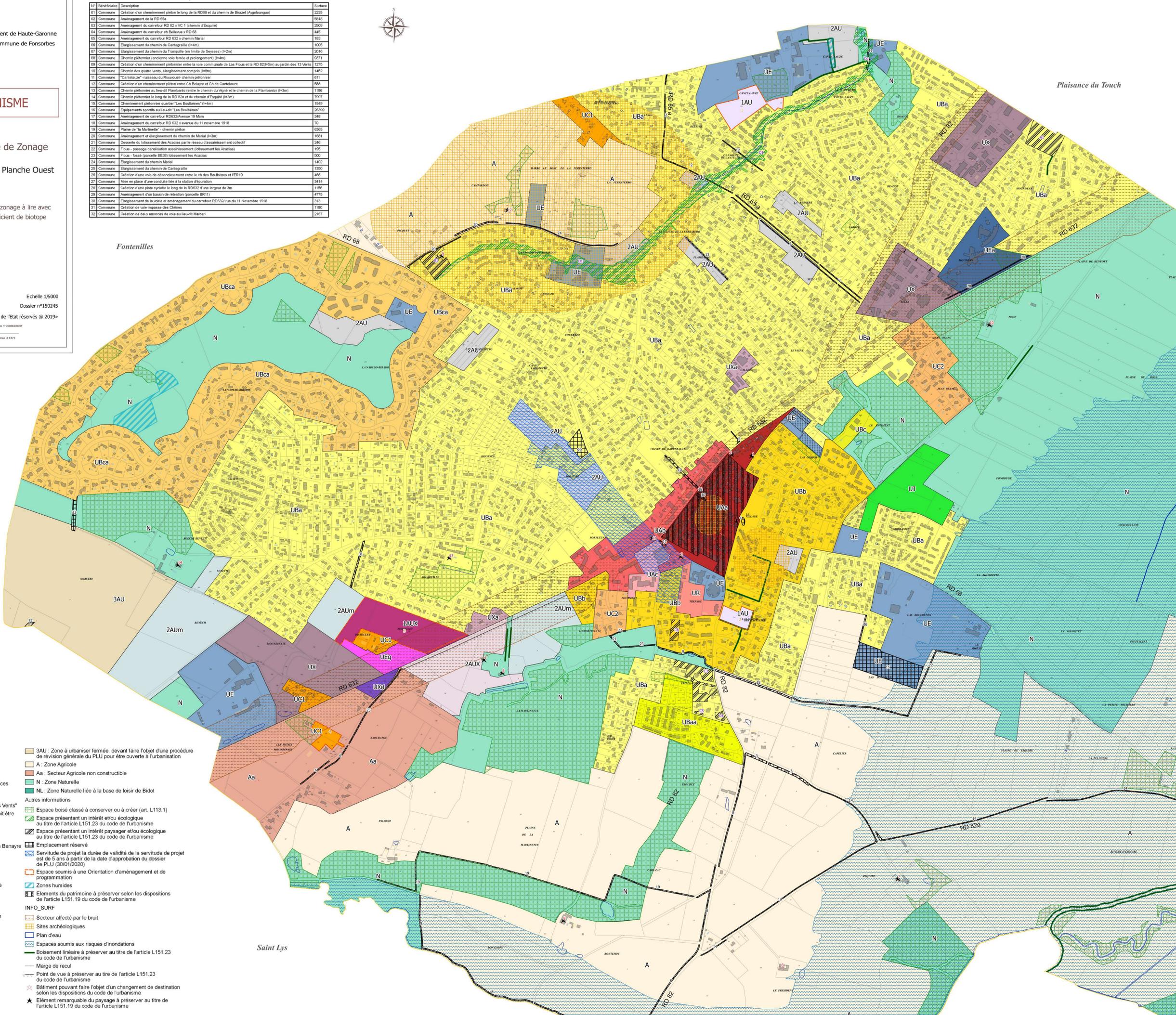
N°	Référence cadastrale	Localisation
01	B00004	LAS COSTOS CALVAIRE
02	B00001	LAS COSTOS Rue du calvaire
03	B00048	avenue du 19 mars 1962
04	B00003	LA MARTINETTE
05	B00003	LA MARTINETTE
06	AR0006	NOUGUERIS
07	AX0016	ESQUIRE
08	R10004	BONTEMPS
09	B00002	L'ANNOUË DE CAMPARDOU
10	A00005	POGE
11	B00120	PORTERENY
12	CAD190	CAMPARDOU
13	B00159	SOUROUILLE
14	B0441	BOIS DE BENECH

Liste des espaces présentant un intérêt paysager et/ou écologique au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Classification	Zonage	N°	Typologie
A1	UBa	01	Ensemble non bâti au cœur d'une zone urbaine
A1	UBa	02	Ensemble partiellement non bâti au cœur d'une zone urbaine
C1	UC2	03	Fond de jardin et parcelle fortement arborée
C2	UC2	04	Fond de jardin et parcelle fortement arborée
C3	UBa	05	Fond de jardin et parcelle fortement arborée
C4	UBa	06	Fond de jardin et parcelle fortement arborée
C5	UBa	07	Fond de jardin et parcelle fortement arborée
C6	UBa	08	Fond de jardin et parcelle fortement arborée
D1	UBa	09	Zone inondable (le valadon)

- Légende**
- Zonage**
- UAa : Secteur urbain correspondant au noyau historique de la ville
  - UAb : Secteur urbain correspondant à l'extension du noyau historique qui a vocation à se renforcer
  - UAc : Secteur urbain correspondant au pôle de commerces et de services
  - UBa : Secteur urbain correspondant au territoire aggloméré du plateau et de la terrasse
  - UBaa : Sous-secteur urbain correspondant au lotissement des "Treibes Vents"
  - UBb : Secteur urbain correspondant aux coteaux dont l'urbanisation doit être d'une moindre intensité
  - UBc : Secteur urbain correspondant au lieu-dit "Le Bâtiment" qui doit connaître un développement mesuré en lien avec la valorisation de la bâtisse existante
  - UBca : Sous secteur Urbain correspondant au quartier résidentiel de la Banayre
  - UC1 : Secteur urbain lié proche du territoire aggloméré
  - UC2 : Secteur urbain déconnecté du territoire aggloméré dans lequel le niveau d'équipement n'est pas suffisant
  - UE : Zone liée aux équipements publics ou d'intérêts collectifs
  - UEa : Secteur urbain correspondant aux équipements publics d'intérêts collectifs de Moudran
  - UEg : Secteur urbain lié à l'EHPAD
  - UJ : Zone Urbaine correspondant aux jardins familiaux
  - UR : Zone urbaine correspondant à un projet de renouvellement urbain
  - UX : Zone urbaine liée aux activités économiques
  - UXa : Secteur urbain lié aux activités artisanales
  - UXd : Secteur urbain lié aux activités économiques prenant en compte l'aménagement Dupond
  - 1AU : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation principalement de l'habitat soumise à une Orientation d'aménagement et de Programmation
  - 1AUX : Secteur à urbaniser ouvert à l'urbanisation lié aux activités économiques intégré à l'urbanisation
  - 2AU : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation
  - 2AUM : Secteur à urbaniser fermé à vocation mixte d'activités économiques et d'habitats
  - 2AUX : Secteur à urbaniser fermé lié aux activités économiques

- Autres informations**
- Espace boisé classé à conserver ou à créer (art. L113.1)
  - Espace présentant un intérêt et/ou écologique au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme
  - Espace présentant un intérêt paysager et/ou écologique au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme
  - Emplacement réservé
  - Servitude de projet la durée de validité de la servitude de projet est de 5 ans à partir de la date d'approbation du dossier de PLU (30/01/2020)
  - Espace soumis à une Orientation d'aménagement et de programmation
  - Zones humides
  - Éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L151.19 du code de l'urbanisme
- INFO\_SURF**
- Secteur affecté par le bruit
  - Sites archéologiques
  - Plan d'eau
  - Espaces soumis aux risques d'inondations
  - Boisement linéaire à préserver au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme
  - Marge de recul
  - Point de vue à préserver au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme
  - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions du code de l'urbanisme
  - Élément remarquable du paysage à préserver au titre de l'article L151.19 du code de l'urbanisme



Plaisance du Touch

Saint Lys